

—

**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION
AUPRÈS DU CENTRE NUCLÉAIRE DE PRODUCTION
D'ÉLECTRICITÉ DE GOLFECH**

ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT

A.D. n° 2017 - 1473

Le Président du Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne,

Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (dite loi TSN) et notamment son chapitre II, article 22 relatif aux Commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base,

Vu l'article 8-V de l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 modifiant l'article 22-II al. 2 de la loi TSN n° 2006- 686 du 13 juin 2006,

Vu le décret d'application n° 2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux Commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base,

Vu l'ordonnance n° 2012-6 du 5 janvier 2012 portant intégration, dans le code de l'environnement, de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 modifiée et du décret d'application n° 2008-251 du 12 mars 2008,

Vu les articles L. 125-17 et suivants du code de l'environnement,

Vu les arrêtés départementaux n° 2008-1757 du 18 août 2008, n° 2010-1506 du 16 août 2010 et n° 2012-2060 du 2 novembre 2012, n° 2014-962 du 12 mai 2014, n° 2014-1293 du 11 juin 2014, n° 2015-793 du 24 avril 2015, n° 2015-1641 du 21 août 2015 et n° 2017-1337 du 31 août 2017,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services,

A R R E T E :

Article 1er : Monsieur Mathieu ALBUGUES, Conseiller départemental de Tarn-et-Garonne est nommé en qualité de Président de la Commission locale d'information auprès du CNPE de Golfech à compter du 1er octobre 2017.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des services du Département de Tarn-et-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Tarn-et-Garonne.

Une ampliation sera adressée à Monsieur le Président et aux membres de la Commission locale d'information, aux Préfets des régions Midi-Pyrénées et Aquitaine, aux Préfets des départements de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne et du Gers, à l'Autorité de sûreté nucléaire (Paris et Division territoriale de Bordeaux), aux Agences régionales de Santé de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine et au CNPE de Golfech.

Fait à Montauban,
Le 19 septembre 2017

Le Président,